



Déclaration de l'Unsa-Éducation

CDEN du 12 octobre 2021

Madame la Préfète, Madame la vice-président du Conseil Départemental, Monsieur l'inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Ce CDEN se réunit aujourd'hui pour faire un bilan de la rentrée. L'UNSA Éducation demande des solutions pour les difficultés globales qui remontent de nos collègues. Au-delà des solutions pour pallier les difficultés de l'année, nous demandons des perspectives pour des améliorations durables.

Pour l'UNSA Éducation, la satisfaction des personnels de retrouver les élèves est une caractéristique positive et importante de ce début d'année scolaire. Compte-tenu de la présence du virus et des protocoles à mettre en œuvre pour maîtriser sa circulation, il n'est pas encore possible de parler d'un retour à la normale, mais la plupart des personnels tendent à se rapprocher de l'exercice de leurs métiers hors crise sanitaire.

Cette amélioration, en souhaitant qu'elle dure, nous nous en réjouissons. Néanmoins, nous alertons sur le fait qu'elle ne suffira pas à répondre à la dégradation de la qualité de vie au travail constatée bien avant la crise et aggravée par la crise elle-même. Pour que les personnels retrouvent la satisfaction au travail, il faut restaurer la reconnaissance et le respect. La reconnaissance et le respect passent notamment par les conditions de rémunération.

Pour l'UNSA Éducation, le constat à ce stade de l'agenda social est hétérogène. Pour la filière administrative, le relevé signé avec le ministère et sa mise en œuvre dans notre académie indique que les choses ont été amorcées positivement. Il faut aussi s'attaquer au manque de postes.

D'autres évolutions sont à acter positivement et constituent des avancées, c'est le cas des mesures en faveur des AESH, de l'extension des bénéficiaires de la prime d'attractivité pour les enseignants, CPE et PsyEN, des mesures pour les carrières des inspecteurs de l'Éducation nationale. Certaines de ces avancées sont importantes et d'autres sont des premiers pas.

Dans chaque cas, l'UNSA Éducation et ses syndicats se sont investis pour obtenir le mieux et ont reconnu les progrès quand c'était le cas. Il reste encore beaucoup à faire et notre fédération compte bien poursuivre autant que possible ce travail. Il apparaît néanmoins un accroissement du déficit d'attractivité des métiers dans notre ministère. Un déficit chronique inquiétant pour l'École publique qui joue un rôle central dans notre société. Les causes sont multiples. Il faut résoudre la question des trop faibles rémunérations et aussi celle de la chute du bien-être au travail.

Dans notre baromètre annuel des métiers de l'Éducation, à la question « conseilleriez-vous votre métier à un jeune de votre entourage ? », nos collègues ne sont plus que 28 % à répondre oui. Pour l'UNSA Éducation, la reconnaissance et le respect nécessaires passent également par le fait d'avoir les moyens d'exercer son métier.

Nous l'avions dénoncé, les postes supprimés dans le second degré auxquels se sont substituées des HSA mettent en tension le système mais également les personnels sous une lourde charge de travail, encore aggravée par l'alourdissement des effectifs dans les classes, conséquence de la progression démographique dans le second degré. Nos remontées font état de l'incapacité à recruter des AED et des contractuels Le fonctionnement au quotidien des établissements s'en trouve chaotique. Les besoins des élèves restent également sans réponse dans de très nombreux endroits par manque d'assistants sociaux, de psychologues, d'infirmières, sans parler de la pénurie de médecins de l'éducation nationale qui s'aggrave d'année en année. A ceci s'ajoute que, dans le premier comme dans le second degré, beaucoup d'élèves en situation de handicap restent sans solution d'accompagnement ou bien avec des temps d'accompagnement déconnectés de leurs besoins réels du au manque chronique d'AESH. Les personnels se retrouvent face à des dilemmes éthiques usants et décourageants.

Respecter les personnels, c'est aussi être capable de ne pas réduire les personnels à une identité matricule. Il ne s'agit pas ici de nier les préoccupations et la mobilisation de la DGRH sur le sujet. Pourtant, sans prendre à bras le corps le sujet de la sous-administration et du sous-encadrement de notre ministère, sans remettre les représentants du personnel en capacité d'accompagner chaque personnel et d'attester auprès de lui qu'il a été traité avec équité, la gestion humaine des ressources tant attendue n'aura pas lieu.

Concernant la protection sociale complémentaire, le remboursement forfaitaire de 15€ à partir du 1er janvier 2022 de la cotisation des agents pour leur contrat individuel est un premier pas encourageant. Il est maintenant urgent d'en préciser les modalités de mise en œuvre. Nos collègues ont déjà reçu l'attestation de la part de leur complémentaire santé et savent qu'il leur revient d'en formuler la demande pour pouvoir en bénéficier. Mais à qui ? A ce jour, la DGRH, pourtant sollicitée, reste sans réponse concrète. Chaque jour de nombreux collègues nous sollicitent pour savoir à qui remettre leur attestation, quand d'autres personnels administratifs, adjoints gestionnaires, IEN, chefs d'établissements etc... sont démunis car fortement sollicités alors qu'ils n'ont reçu aucune consigne de mise en œuvre. Il n'est pas raisonnable de rester plus longtemps sans consignes, qu'elles soient d'ordre ministériel ou à l'échelle de chaque département.

L'hommage à Samuel Paty aura lieu le vendredi 15 octobre et cela concerne à la fois les personnels et les élèves. Il est regrettable que notre ministère ait encore raté un rendez-vous avec ses personnels en les prévenant moins d'une semaine à l'avance. Cette impréparation systémique usent et pèsent sur les personnels alors que le temps devrait au recueillement et à l'apaisement. Pour l'UNSA Education, il est indispensable que l'ensemble de la communauté éducative et de la Nation honorent la mémoire de Samuel Paty. Il a été la victime du fanatisme et de l'obscurantisme en voulant éduquer les plus jeunes afin de leur permettre de vivre libres et égaux. C'est pourquoi ce temps de commémoration est important et doit permettre à toutes et tous, de déployer ce jour-là et les jours suivants, des dispositifs pédagogiques visant la compréhension par les élèves du principe de laïcité, afin de lui rendre hommage.

Cette année, le 9 décembre, Journée de la laïcité, prend un relief particulier au regard de de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty, martyr de la République.

Cette liberté fondamentale constitue avec la liberté de conscience les conditions de l'émancipation individuelle et assure, par le pluralisme des idées, l'existence même de la démocratie.

Au-delà de l'enseignement des « fondamentaux », le Code de l'Éducation précise dans son premier article que la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.

Pourtant, et malgré nos alertes répétées auprès des pouvoirs publics, les enseignants demeurent insuffisamment formés et outillés pour atteindre sereinement ces objectifs. L'enquête Ifop menée par le Comité national d'action laïque (Cnal) en 2018, révèle que 74 % des enseignants du public déclarent ne pas avoir reçu de formation initiale au principe de laïcité et 94 % n'ont pas bénéficié de formation continue.

Pour l'Unsa EDUCATION, un plan volontariste de formation des enseignants et des personnels d'éducation doit être mis en œuvre en priorité.